

Ponts-basculés à équilibre automatique BARRAIL modèles PF 3700, PF 3100 et PF 3300 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE, RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LES DECRETS N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993 ET N° 96-442 DU 22 MAI 1996, REGLÉMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

BARRAIL SA, route de Bordeaux, 47200 Marmande.

DEMANDEURS

BARRAIL SA, route de Bordeaux, 47200 Marmande.

PHILIPS ELECTRONIQUE INDUSTRIELLE SAS, 22 avenue Descartes, BP 45, 94454 Limeil Brévannes Cedex.

OBJET

La présente décision étend à la société BARRAIL le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées à la société PHILIPS par les décisions suivantes et prolonge leur validité jusqu'au 31 décembre 2002 :

- n° 89.1.32.626.1.3 du 3 juillet 1989 relative aux ponts-basculés rail à équilibre automatique modèle PF 3700 (1) fabriqués par la société BARRAIL,
- n° 89.1.73.626.1.3 du 8 décembre 1989 relative aux ponts-basculés à équilibre automatique mo-

dèle PF 3100 (2) fabriqués par la société BARRAIL,

- n° 89.1.74.626.1.3 du 8 décembre 1989 relative aux ponts-basculés à équilibre automatique modèle PF 3300 (3) fabriqués par la société BARRAIL.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet de la présente décision sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, sous la référence de dossier DA 02-125, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1989, page 859.

(2) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1498.

(3) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1502.